



PROJET DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE



UN MOT DU PRÉSIDENT...

Construire un premier projet de territoire n'est jamais chose aisée.

Le travail collaboratif mené avec les conseillers municipaux et communautaires, les acteurs du territoire et les services a conduit à une vision commune où certaines actions sont très précises et où d'autres restent évolutives en fonction des projets des communes et de l'émergence de nouveaux besoins.

Ce projet de territoire complète celui développé par le PETR Pays Loire Beauce.

Il traduit la volonté partagée de nos 25 communes membres de « faire territoire » autour des enjeux suivants :

- S'appuyer sur l'intercommunalité au service des communes ;
- Allier forces et richesses avec bon sens et audace ;
- Travailler ensemble avec enthousiasme ;
- Être dans le concret et le pragmatisme ;
- Oser prendre des risques, s'inspirer des autres ;
- Communiquer sans se substituer aux communes ;
- Affirmer sa fierté du territoire ;
- Ne pas oublier d'évaluer les politiques publiques.

Ce premier projet de territoire est désormais le fil conducteur de la politique communautaire pour les années à venir et doit aussi nous permettre de nous lancer à la conquête des orientations stratégiques européennes en matière de transition énergétique, d'environnement, de biodiversité, d'inclusion, de numérique...

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux nombreux acteurs locaux ; qu'ils soient élus, agents, issus des mondes économique ou associatif. Par leur réflexion, ils ont activement contribué à sa réalisation.

Pauline MARTIN

Président de la
Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire



LE PROJET DE TERRITOIRE, UN ENJEU POUR TOUS

La **C**ommunauté de **C**ommunes des **T**erres du **V**al de **L**oire (CCTVL) est un jeune établissement public de coopération intercommunale (EPCI) né le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de quatre Communautés de Communes.

Elle est constituée de 25 communes membres représentant environ 50 000 habitants.

Cet EPCI a la particularité d'être à cheval sur deux départements : le Loiret (45) pour 21 communes et le Loir-et-Cher (41) pour 4 communes, dont la commune nouvelle de Beauce la Romaine rassemblant, depuis le 1^{er} janvier 2016, sept communes déléguées.

Située entre Orléans et Blois, la CCTVL dispose d'une situation privilégiée grâce à sa desserte par l'Autoroute A10 et la ligne ferroviaire Orléans-Tours-Nantes. Son dynamisme économique, ses richesses touristiques composées de paysages allant de la Beauce aux forêts de Sologne, en passant par les bords de Loire, les vergers et les vignes, son attachement au bien vivre ensemble, font de la CCTVL un territoire attractif et audacieux.



LE PROJET DE TERRITOIRE, UN ENJEU POUR TOUS

Après avoir harmonisé les politiques publiques et structuré les services, les conseillers communautaires ont souhaité partager leurs ambitions communes pour le territoire.

Le projet de territoire s'est construit dans un temps de réflexion long et itératif.

Ce document, adopté par les Conseils Communautaires du 2 février 2023 et du 25 mai 2023 repose sur les données existantes à sa date d'approbation. Il devra être adapté en fonction des nouvelles lois, textes réglementaires et toutes évolutions de l'environnement. Ainsi, il reprend au sein de chaque chapitre les sujets identifiés aujourd'hui pour lesquels l'action communautaire est nécessaire.

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Les premières bases ont été posées lors du séminaire des conseillers communautaires du 19 septembre 2020.

Le travail de réflexion s'est poursuivi dans le cadre des commissions thématiques associant conseillers communautaires et municipaux ainsi que des ateliers du séminaire des élus du 5 juin 2021 consacré au projet de territoire.

Les élus ont souhaité que le projet de territoire porte les valeurs suivantes :

- **Proximité** : être proche des communes, à leur écoute, dans la création de liens ;
- **Solidarité/Entraide** : accompagner l'utilisateur en collaboration avec les communes, dans l'échange, le partage ;
- **Coopération/Collaboration** : travailler l'esprit communautaire dans le respect de la diversité et de la pluralité ;
- **Modernité/Innovation** : être ambitieux, dans l'air du temps, dynamique et attractif ;
- **Mobilité** : faciliter les déplacements du quotidien.

L'examen du projet de territoire a été approfondi par l'étude réalisée par le cabinet Terra Nostra pour construire l'avenir des Terres du Val de Loire. Un diagnostic du territoire et des ateliers avec des élus et des acteurs du territoire ont été réalisés.

Sur la base des différentes pistes explorées depuis le 19 septembre 2020, les équipes ont réalisé une synthèse et formalisé le projet de territoire.

Ce projet de territoire a pour vocation d'être le fil conducteur du développement territorial des années à venir tout en veillant à :

- Préserver la vitalité des villes et villages ;
- Soutenir une agriculture de proximité ;
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager, historique et culturel ;
- Offrir un environnement propice à l'installation d'entreprises et de porteurs de projets ;
- Favoriser le bien-être ensemble par le maintien de services de proximité, un cadre de vie préservé, la création d'aménagements structurants utiles à tous, un environnement économique et culturel positif ;
- Développer les mobilités douces et partagées ;
- Accompagner la transition énergétique du territoire ;
- Encourager l'installation de professionnels de santé ;
- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté ;
- Véhiculer une image à impact positif, rayonner et apporter de la visibilité au territoire et à ses acteurs.



INTÉGRATION DES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EUROPÉENNES

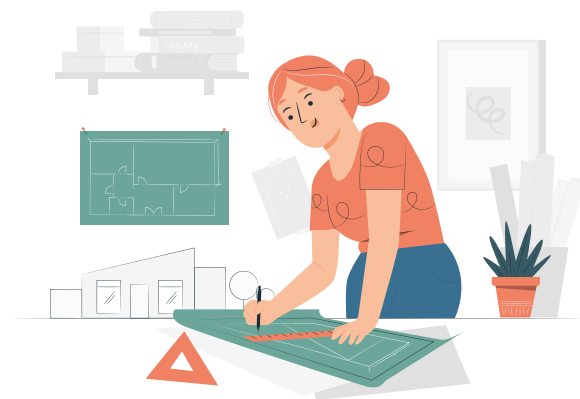
- ✓ Intégrer et valoriser dans les actions de la CCTVL les grandes orientations stratégiques européennes en matière de transition énergétique, d'environnement, de biodiversité, d'inclusion, de numérique...
- ✓ Accéder plus largement aux financements européens, qu'ils soient gérés par le Conseil Régional Centre-Val de Loire ou par la Commission européenne.
- ✓ Assurer une veille des différents appels à projets nationaux et européens pour la CCTVL et les communes membres.
- ✓ Postuler aux différents prix de rayonnement européen qui permettraient à la CCTVL de gagner en notoriété.
- ✓ Entrer dans des démarches d'engagement collectif telles que « Covenant of Mayors », la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.
- ✓ S'inspirer en France et en Europe des réussites et des bonnes pratiques des collectivités locales.



- ✓ Innover, devenir une sorte de laboratoire R&D (recherche et développement) territorial (organisation, numérique, tourisme, économie, environnement...).
- ✓ Se préparer à travailler avec des partenaires européens avec les exigences et l'esprit de la commission européenne (organisation claire, attitude ouverte et flexible, indicateurs d'évaluation, comptabilité thématique...).
- ✓ Collaborer avec d'autres territoires pour partager les compétences et les informations et monter des dossiers en commun.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



- ✓ Accompagner les communes de Beauce la Romaine, Beaugency et Meung-sur-Loire à la mise en œuvre de projets dans le cadre des dispositifs d'opération de revitalisation de territoire et de petites villes de demain avec une attention portée à la commune de Cléry-Saint-André.
- ✓ Elaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal avec des volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D).
- ✓ Définir un règlement local de publicité intercommunal (RLPi).
- ✓ Concevoir des plans délimités des abords des monuments historiques (PDA) avec les communes concernées et volontaires.

MOBILITÉ



- ✓ Exercer la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- ✓ Elaborer un plan de mobilité simplifié (PdMS) dans le cadre du PLUi-H-D.
- ✓ Construire et mettre en œuvre un plan de déplacement de la CCTVL.
- ✓ Développer les modes de transport sur le territoire et des aménagements connectés aux réseaux de transports existants afin de favoriser la vie des salariés et attirer les compétences :
 - Travailler avec les entreprises des parcs d'activités pour développer des solutions communes (bus, covoiturage...) en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire (trains, bus, transports à la demande...).

- Accompagner la mise en œuvre des schémas des mobilités des Départements du Loiret et du Loir-et-Cher :
 - Procéder à l'acquisition foncière des parcelles nécessaires à la réalisation d'un réseau cyclable sécurisé le long des axes départementaux structurants hors bourgs, hors hameaux et hors bordures.

- Soutenir la création de pistes cyclables reliant les communes entre elles pour faciliter les mobilités.

- Aménager les abords des équipements publics pour favoriser les modes de déplacement doux (coopération communale/intercommunale) :
 - Développer des pistes cyclables qui conduisent aux équipements ;
 - Coopérer avec les communes afin de favoriser l'accès des équipements avec des vélos et trottinettes (compétence communale ou communautaire).

- Encourager les solutions « douces » (type Pedibus) pour les déplacements des élèves vers les écoles, collèges et les équipements culturels et sportifs en lien étroit avec les associations de parents d'élèves, les établissements scolaires et les communes.

- Etudier le transfert de la compétence création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables permettant d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour ces véhicules.

HABITAT



- Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les 25 communes membres.

- Elaborer un programme local de l'habitat (PLH) dans le cadre du PLUi-H-D.

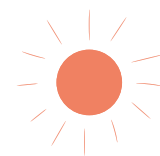
- Créer des terrains familiaux locatifs (TFL) et des aires de petit passage sur le territoire dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV).

- Encourager le développement par les bailleurs sociaux et les opérateurs d'un habitat inclusif et intergénérationnel.

- Mener une réflexion avec les partenaires sur le bien vivre de nos aînés.



ENVIRONNEMENT

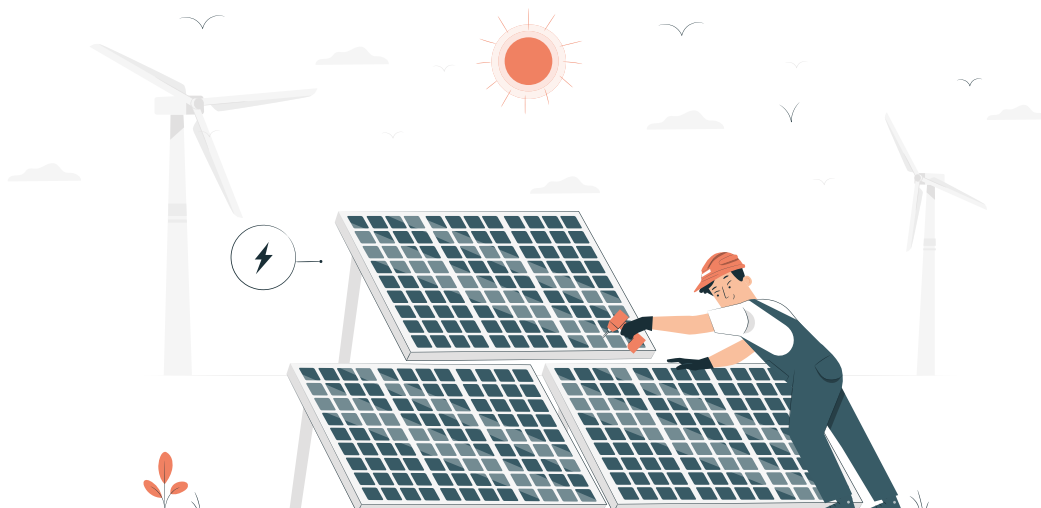


- Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales.
- Réaliser une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.
- Concevoir un plan climat air énergie territorial (PCAET) en lien avec le PETR Pays Loire Beauce.
- Gérer les digues de Loire et la prévention des inondations en lien avec l'Etablissement Public Loire et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés.
- S'engager dans la démarche intercommunautaire d'élaboration d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPi).
- Accompagner la réalisation d'atlas de biodiversité communale.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- ✔ S'inscrire dans les engagements nationaux en faveur du développement durable et dans les objectifs de transition énergétique de notre territoire.
- ✔ Réaliser un diagnostic énergétique des équipements publics et mettre en place un plan de rénovation énergétique :
 - Réaliser progressivement des travaux de rénovation énergétique des équipements publics les plus énergivores ;
 - Changer progressivement les chaudières aux énergies fossiles par des dispositifs de production de chaleur écogénérateurs à haute efficacité énergétique ;
 - Equiper les éclairages en diodes électroluminescentes.
- ✔ Réutiliser les eaux de pluie, les eaux de piscine (si possibilité technique) et les eaux usées traitées pour l'arrosage et le nettoyage de l'espace public.
- ✔ Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments quand c'est possible.
- ✔ Regrouper les pôles ressources et services à la population ; développement territorial et solidarité ; direction générale dans un bâtiment basse consommation ou autonome.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



VALORISER ET EXPLOITER LES RESSOURCES SPÉCIFIQUES LOCALES



Démontrer les réussites du territoire et valoriser les filières économiques :

- Participer aux événements grand public (semaine de l'industrie, semaine de la logistique, expositions, journées du patrimoine...);
- Promouvoir les métiers et les savoir-faire locaux (intervention d'entreprises dans les collèges et lycées, visite d'entreprises pour les élus, les jeunes et le public ciblé comme demandeurs d'emploi...);
- Communiquer dans les médias de la CCTVL et des communes membres (réseaux sociaux, site internet, magazine municipal) et dans la presse locale.



Faire connaître la richesse et la diversité de l'agriculture sur le territoire :

- Participer aux événements grand public : portes ouvertes à la ferme, marchés de producteurs...;
- Promouvoir et faire connaître les métiers de l'agriculture aux jeunes/enfants du territoire (l'école à la ferme...);
- Travailler avec les Chambres d'Agriculture sur des actions communes.



Vendre le dynamisme économique et la qualité de vie du territoire pour attirer de nouvelles entreprises (notamment industries), de nouveaux acteurs économiques et des actifs :

- Réaliser une plaquette de communication « Economie » sur le territoire à destination de futures entreprises et de futurs salariés ;
- Publier régulièrement sur nos outils de communication (réseaux sociaux, site internet) des portraits d'entreprises et de salariés ;
- S'appuyer sur les structures existantes Dev'Up et Loir-et-Cher Attractivité pour attirer de nouvelles entreprises.



RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX



Encourager la volonté d'entreprendre sur le territoire à travers l'accompagnement des entreprises de la création au développement :

- Organiser des événements de proximité sur le territoire : forum annuel « Entreprendre en Terres du Val de Loire », formation Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) à la création d'entreprises, réunions d'information thématiques (cybersécurité, développer son business sur le web...) délocalisées avec les acteurs de l'accompagnement (CCI, Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA)...)
- Planifier des permanences des acteurs à l'accompagnement sur le territoire (CCI, CMA, Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE))...
- Poursuivre la politique d'aides économiques en faveur des très petites entreprises (TPE) et de l'immobilier d'entreprises.



Être une terre d'accueil économique et faciliter le parcours résidentiel des entreprises :

- Créer une bourse de l'immobilier et du foncier ;
- Concevoir un kit d'accueil des nouvelles entreprises et de leurs salariés ;
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises qui s'installent sur le territoire.



Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière économique équilibrée, structurée et durable :

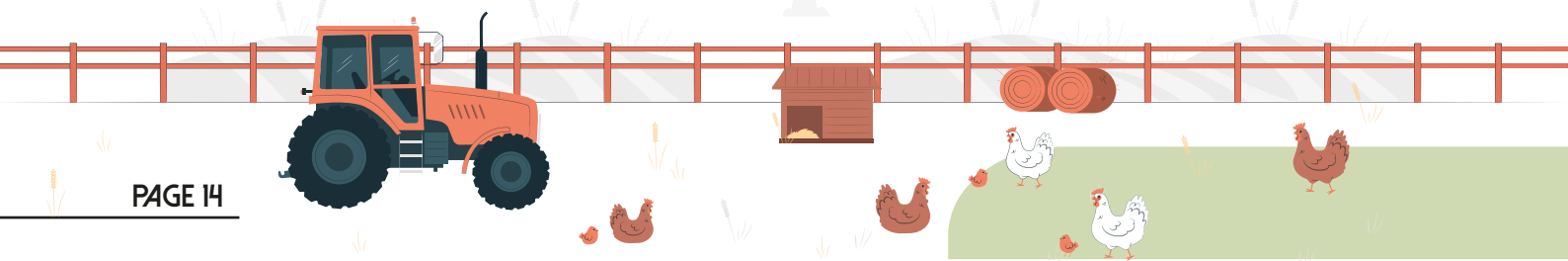
- Encourager l'utilisation des bâtiments existants vacants ;
- Poursuivre la commercialisation des parcs d'activités créés ;
- Planifier les besoins de réserves foncières économiques à moyen terme en vue de l'extension de certains parcs d'activités (Baule/Meung-sur-Loire, Beauce la Romaine, Beaugency, Cléry-Saint-André, Epieds-en-Beauce, Lailly-en-Val et Saint-Ay) ;
- Revoir les règlements des parcs d'activités ;
- Etablir une charte commune pour la gestion des parcs d'activités ;
- Travailler sur la densification des parcs d'activités avec les entreprises ;
- Continuer à réhabiliter et à requalifier les parcs d'activités existants (voirie, signalétique...) sur les principes de transition écologique ;
- Sensibiliser, informer, communiquer et former les entreprises sur les aspects de la transition écologique avec les partenaires concernés.

RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX (SUITE)

- ✓ Favoriser le maintien du commerce et la redynamisation des centres-bourgs :
 - Poursuivre la politique d'aide aux TPE et commerces de proximité ;
 - Développer un schéma commercial pour le territoire ;
 - Continuer à soutenir les Unions Commerciales du territoire ;
 - Accompagner la reprise et le développement des commerces de centre-ville par des actions/formations de proximité en lien avec les Chambres Consulaires (CCI, CMA) ;
 - Encourager le commerce ambulant.

- ✓ Être à l'écoute et soutenir l'agriculture de proximité :
 - Organiser une session agricole annuelle avec les exploitants du territoire et les partenaires ;
 - Aménager la ferme de l'Herbaudière en favorisant les projets de tiers lieu agricole à vocation sociale ou d'inclusion ;
 - Aider et accompagner les producteurs locaux à développer les circuits courts avec les restaurants scolaires du territoire.

- ✓ Créer un écosystème favorable au développement de l'emploi et de la formation sur le territoire :
 - Engager une réflexion sur le transfert de la compétence emploi à la CCTVL ;
 - Poursuivre et développer la bourse de l'emploi local mise en place sur le site internet de la CCTVL avec une publication au début de chaque mois et ajouter une Cvthèque. Inciter les communes à être un relai de cette bourse dans leur commune ainsi qu'auprès des entreprises pour qu'elles communiquent leurs offres à la CCTVL ;
 - Créer une offre supplémentaire de structures d'insertion par l'activité économique (IAE) ;
 - Accueillir des formations délocalisées des partenaires sur le territoire ;
 - Accompagner les initiatives permettant une mise en relation des offres et demandes d'emplois ;
 - Travailler sur une action spécifique annuelle avec les communes et les acteurs de l'emploi sur le recrutement de saisonniers ;
 - Intégrer la dynamique France Travail avec une coordination des acteurs de l'emploi du territoire (Comité technique (COTECH) trimestriel).



INTERAGIR AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES TERRITOIRES VOISINS - UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE



Animer la vie économique locale :

- Favoriser les échanges et les coopérations entre les entreprises et le territoire : Rencontre économique annuelle des Terres du Val de Loire, RDV des entreprises par parc d'activités ;
- Poursuivre les échanges et l'organisation des rencontres avec les réseaux d'entreprises du territoire (ALBE 45-41, UDEL 45, BNI).



Formaliser des conventions avec les partenaires de l'économie :

- Prévoir des plans d'actions pluriannuels concrets avec les partenaires (Chambres consulaires, DEV'UP, Région...) ;
- Développer des relations avec la Métropole d'Orléans, la Communauté d'Agglomération de Blois et les Communautés de Communes voisines (Grand Chambord, Beauce Val de Loire, Portes de Sologne, Beauce Loirétaine, Grand Châteaudun) et travailler sur des projets structurants.



TOURISME

CONSTRUIRE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

- ✓ Construire l'identité graphique et l'image du territoire :
 - Créer une charte graphique différenciante et une baseline marquante (slogan qui sert de signature à une marque pour définir son identité médiatique) ;
 - Décliner l'image du territoire sur des supports facilement appropriables par les habitants comme les visiteurs (objets dérivés) ;
 - Valoriser la production locale (produits associés à des valeurs, à des paysages...).

- ✓ S'appuyer sur l'intelligence territoriale :
 - Impliquer les socio-professionnels dans les démarches de progrès et de labellisation du territoire ;
 - Améliorer les processus coopératifs ;
 - Co-construire des leviers d'action durables.

- ✓ Développer la connaissance du territoire et le sentiment d'appartenance :
 - Valoriser l'appartenance du territoire au Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Développer les visites guidées des villes et des villages ;
 - Favoriser les connexions avec la Loire à Vélo ;
 - Inciter les élus et les habitants à être les ambassadeurs de leur territoire ;
 - Développer des animations à la découverte des paysages et des acteurs économiques des Terres du Val de Loire ;
 - Editer des brochures thématiques sur les richesses du territoire ;
 - Animer des conférences sur le patrimoine local.



DÉPLOYER DES OUTILS DE RECONNAISSANCE DE LA DESTINATION ET DE SON OFFRE

- ✓ Favoriser la qualification de l'offre :
 - Accompagner les professionnels dans le classement des hébergements et les différentes labellisations (Accueil vélo, Famille +, Qualité Tourisme...).

- ✓ Faciliter les labellisations du territoire :
 - Accompagner les communes qui le souhaitent dans l'obtention de différents labels (Station verte, Pays d'Art et d'Histoire...).

- ✓ Intégrer les réseaux extra-territoriaux :
 - Inscrire le territoire dans différents réseaux (Route de la Rose, Marque Sologne...);
 - Etablir des liens avec les destinations proches (Orléans, Blois-Chambord, Portes de Sologne, Châteaudun...).

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET SON ATTRACTIVITÉ

- ✓ Accompagner les professionnels dans :
 - une démarche de progrès vers un tourisme plus responsable (Label Station Verte) ;
 - la recherche de compétences ;
 - leur installation, leur développement ;
 - l'installation d'un prestataire « vélo » (réparation, location, services, vente) ;
 - la création de lieux de restauration et d'hébergement.

- ✓ Structurer le territoire :
 - Accompagner et impulser l'amélioration de l'accueil des cyclotouristes (liaisons douces, équipements) ;
 - Développer, en lien avec les communes, des aires de stationnement en périphérie de ville et favoriser des liaisons douces (navettes, circuits piétons et cyclables) ;
 - Réaliser un maillage doux du territoire (randonnée pédestre, boucles cyclotouristiques).

METTRE EN TOURISME LE TERRITOIRE



Complémenter l'offre existante par la mise en œuvre d'actions portées ou coordonnées par l'Office de Tourisme :

- Créer des liens entre les élus, les habitants et les visiteurs, opération « Un café avec » ;
- Proposer des visites guidées des villes et des villages (individuels et groupes) ;
- Démarcher de nouvelles clientèles ;
- Développer une offre d'activités nature (boucles de randonnée pédestre ou boucles cyclo touristiques).



Raconter le territoire en y associant les différents acteurs, en agrégeant les événements existants :

- Réaliser un guide touristique mettant en valeur les richesses du territoire ;
- Développer les rubriques Expériences / Portraits / Podcasts (émission de radio ou de télévision téléchargeable) sur le site internet de l'Office de Tourisme.



Créer un événement phare / totem :

- Créer un événement totem multisites « Les Terres de Lumière », festival d'art lumineux en Terres du Val de Loire mettant en lumière, au début de la saison touristique, des manifestations et des sites patrimoniaux.



COLLECTE DES DÉCHETS



- ✓ Développer la communication auprès des scolaires, des ménages et des entreprises sur l'importance du tri et la réduction des déchets.

- ✓ Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :
 - Communiquer sur les consignes de tri et la réduction des déchets selon les cibles ;
 - Encourager le compostage collectif et individuel ;
 - Mettre en place la collecte des biodéchets pour les gros producteurs ;
 - Promouvoir le réemploi avec la ressourcerie « Les Ateliers LigéteRiens » ;
 - Développer la mise en place d'écogestes au sein des services de la CCTVL et des communes ;
 - Assurer la prévention des déchets par la communication dans les événements et manifestations locales ;
 - Valoriser les écoles ou collèges éco-exemplaires en matière de gestion des déchets ;
 - Communiquer et instaurer une politique volontariste sur l'entretien des espaces verts ;
 - Organiser avec les communes des opérations de grande journée du nettoyage participatif ;
 - Promouvoir l'utilisation des couches lavables ;
 - Communiquer auprès des restaurants pour sensibiliser sur le gaspillage alimentaire ;
 - Accompagner les cantines scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire.

- ✓ Lancer et mettre en œuvre un marché global de performance pour la collecte des déchets et la gestion des déchetteries.

- ✓ Réaliser des travaux de rénovation et d'agrandissement des déchetteries.

- ✓ Adapter les déchetteries dans un objectif de performance et d'adaptation aux nouveaux flux de déchets.

PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE

COORDONNER ET ANIMER EN RÉSEAU LA POLITIQUE PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE

- ✓ Contribuer à maintenir et à accompagner l'offre d'accueil collectif et individuel du jeune enfant :
 - Accompagner l'étude de faisabilité d'une transformation de la halte-garderie de Huisseau-sur-Mauves en micro-crèche ou multi accueil ;
 - Suivre et accompagner le devenir du multiaccueil Frim'Ouz (Ouzouer-le-Marché) géré aujourd'hui par Familles Rurales.
- ✓ Etudier, en partenariat avec les communes et les assistants maternels agréés, la possibilité d'accueillir dans toutes les structures du territoire les familles et les enfants ayant des besoins différents (handicap, horaires atypiques...).



COORDONNER ET ANIMER EN RÉSEAU LA POLITIQUE JEUNESSE DU TERRITOIRE

- ✓ Faire vivre / animer un réseau enfance jeunesse sur le territoire afin de favoriser une culture commune, des idées, des mutualisations, des partages, des projets communs :
 - Prévoir 2 à 3 réunions annuelles sur des thématiques diverses (handicap, enfance en danger, dynamique d'équipe...)
 - Développer des actions/des projets ensemble : le thème commun des vacances de printemps, les camps communs, les spectacles partagés...

- ✓ Développer la complémentarité entre les accueils de loisirs pour favoriser l'accessibilité des familles et répondre aux particularités :
 - Mettre en place une programmation concertée des camps ;
 - Coordonner les périodes d'ouverture des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
 - Mener une réflexion sur une harmonisation de la tarification, en lien avec les communes.

- ✓ Mutualiser les formations et le recrutement de professionnels :
 - Mutualiser des postes d'animateurs pour faciliter les remplacements ;
 - Organiser des sessions de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et des entretiens d'embauche rapides.



AMÉLIORER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET APPORTER UN SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- ✓ Co-construire une politique petite enfance commune entre les établissements et acteurs du réseau petite enfance, les municipalités et la Communauté de Communes.
- ✓ Améliorer l'articulation entre les Relais Petite Enfance (RPE) et les multi-accueils :
 - Etudier l'opportunité de créer une plateforme téléphonique unique d'accueil de la petite enfance avec une fonction d'observatoire.
- ✓ Valoriser et développer l'attractivité du métier d'assistant maternel sur le territoire et faciliter leur installation :
 - Lancer une campagne de communication ;
 - Accompagner leur installation ;
 - Développer les partenariats : Pôle Emploi, Conseils Départementaux, CCAS... ;
 - Travailler avec les entreprises des parcs d'activités du territoire pour les associer au développement des modes d'accueil (mise à disposition de locaux pour des Maisons d'Assistants Maternels ou des micro-crèches au sein de leur bâtiment) ;
 - Développer les actions, via les RPE, contribuant à l'attractivité et à la connaissance du métier d'Assistant Maternel, « ouverture des RPE aux parents ».
- ✓ Faciliter l'accès à la formation initiale et continue des assistants maternels :
 - Aider à l'organisation logistique en lien avec les communes.
- ✓ Etudier la faisabilité de créer un LAEP (lieu d'accueil enfants parents), dispositif complémentaire mobile pour répondre aux besoins de décloisonnement des parents, parfois isolés, et leur permettre d'échanger / d'être accompagnés dans leur fonction parentale.



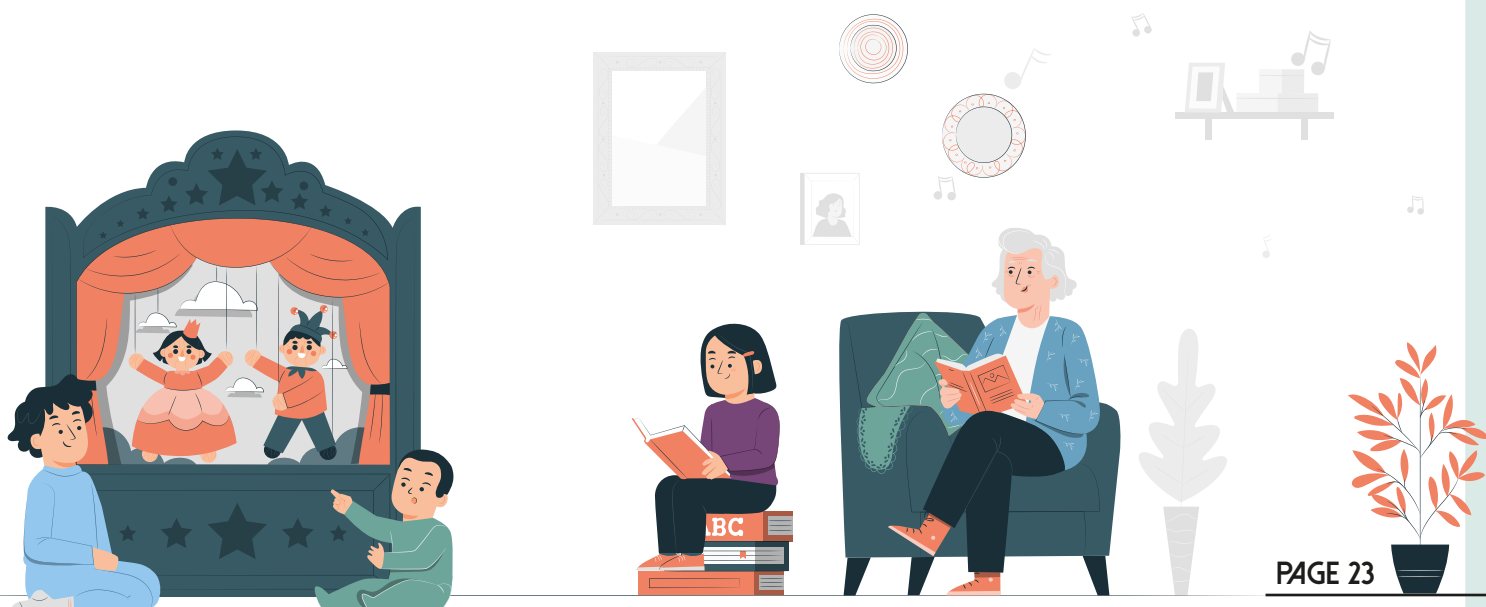
CONTRIBUER À L'INTÉGRATION CITOYENNE DES JEUNES : “ LE BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE ”

- ✓ Mobiliser et impliquer les jeunes dans la vie locale en lien étroit avec les communes :
 - Mettre en place une charte de la citoyenneté ;
 - Développer l'accès aux clubs ados sur le territoire.

- ✓ Développer des actions autour de l'intergénérationnalité :
 - RPE / ALSH : « matin ou après-midi partage » de savoir-faire intergénérationnel avec les aînés présents sur le territoire (EHPAD, maisons spécialisées, associations...).

- ✓ Déployer des actions autour de l'environnement :
 - RPE / ALSH : projets autour de la réduction des déchets ;
 - ALSH / Ecoles / RPE (dans leur quotidien ou au domicile des assistants maternels) : réflexion autour de la pollution de l'air et des produits d'entretien à utiliser.

- ✓ Faciliter l'accès des familles aux services éducatifs :
 - Formaliser un nouveau projet éducatif ;
 - Développer l'organisation du forum petite enfance ;
 - Travailler autour d'une plaquette petite-enfance, enfance, jeunesse à l'échelle du territoire ;
 - Faciliter la communication et l'information sur les actions parentalité mises en place (organisation de conférences...) ;
 - Coordonner l'offre culturelle et sportive en direction des plus jeunes (< 3 ans / 3-6 ans).



LECTURE PUBLIQUE, CULTURE



POUR SUIVRE LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DES TERRES DU VAL DE LOIRE

- ✔ Structurer et accompagner l'extension du réseau de lecture publique avec l'arrivée des communes de Mareau-aux-près et de Cléry-Saint-André.
- ✔ Informatiser le réseau, mettre en place un portail commun pour faire circuler les collections et répondre aux demandes des usagers.
- ✔ Réfléchir à des axes nouveaux de mobilisation de bénévoles et mettre en place une politique commune de formation des bénévoles.



COORDONNER LES OFFRES ET LES SERVICES PROPOSÉS EN MATIÈRE D'ANIMATION CULTURELLE ET DE LECTURE PUBLIQUE, AU NIVEAU COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL POUR GARANTIR UN ÉQUILIBRE ET UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE

- ✓ Accompagner les communes membres dans leurs projets de création, de réhabilitation ou d'aménagement des lieux de lecture publique.
- ✓ Améliorer le maillage de la lecture publique de telle sorte que les bibliothèques satellites profitent de leur proximité avec le public.
- ✓ Réfléchir à une plus grande complémentarité des offres de services sur les bibliothèques (répartition des jours d'ouverture, spécialisation, complémentarité des animations...).

VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL EN FAISANT DE LA CULTURE UN VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Faire évoluer nos bibliothèques en tant qu'espaces de citoyenneté, en étant plus accessibles :
 - Adapter les horaires d'ouverture en fonction des besoins ;
 - Rendre les équipements accessibles aux personnes en situation de handicap (travailler les signalétiques, les aménagements, le mobilier et les espaces et développer des services dédiés) ;
 - Faire participer la population dans des projets identifiés en permettant l'expérimentation des démarches participatives (animation d'un réseau social de la lecture publique) ;
 - Expérimenter de nouvelles actions pour faire venir de nouveaux publics dans les médiathèques.



Poursuivre l'influence des Médiathèques sur le territoire en direction des publics empêchés en matière de numérique et d'accès à la lecture par l'adaptation de services itinérants et d'actions dans ou hors les murs :

- Poursuivre le développement du numérique dans tous les lieux (cours collectifs, accompagnements individualisés) ;
- Démocratiser l'accès aux ressources numériques en ligne en lien avec les départements du Loiret (Loiretek) et de Loir-et-Cher (Bib 7/7), via un partenariat avec ces derniers pour développer la communication auprès du grand public ;
- Poursuivre les interventions hors-les-murs dans les EHPAD, les crèches, les accueils de loisirs et établissements scolaires (animation, séance de lecture, bibliothèque éphémère ou pérenne...) ;
- Renforcer le portage à domicile (dans une logique de partenariat avec différentes structures sociales) en s'associant aux structures d'aide à domicile (associations de services à la personnes) pour développer une offre de panier culturel ;
- Essaimer dans la ville :
 - Installer et animer un dépôt de livres dans les EHPAD du territoire ;
 - Tenir des permanences lors d'événements ponctuels tels que les Estivales de Beaugency en partenariat avec l'Office de Tourisme.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE



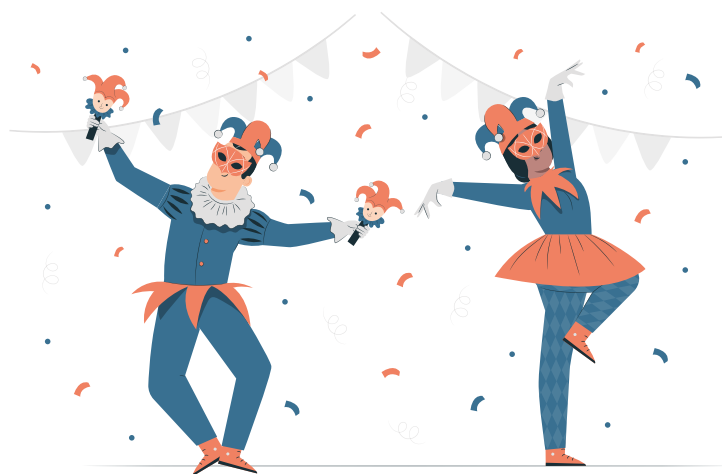
Renforcer l'identité du territoire en proposant des projets capables de rayonner par une ambition culturelle forte :

- Forum numérique ;
- Réflexion sur l'offre d'enseignement musical et d'arts plastiques ;
- Projets autour d'un « tourisme culturel » ;
- Pérennisation d'un Salon du livre multi-sites qui s'étend sur l'ensemble du territoire avec une dynamique communautaire affirmée :
 - Accompagner le Salon du livre en coanimant des antennes du Salon.



Dynamiser le tissu associatif culturel :

- Faire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire un coordonnateur/facilitateur dans la connaissance de l'offre culturelle disponible sur le territoire :
 - Coordonner et centraliser l'offre des partenaires culturels (open agenda) ;
 - Créer et diffuser un guide des « assos » et des artistes œuvrant sur le territoire ;
- Organiser chaque année des assises itinérantes de la Culture, lieu de rencontre et de développement des synergies entre les associations culturelles du territoire ;
- Coordonner des rencontres en direction des chargés de culture et des élus en charge de la culture dans les communes pour favoriser la découverte des artistes locaux et de leur offre ;
- S'appuyer sur les structures associatives pour organiser des expositions itinérantes « regards croisés des habitants » ;
- Définir des critères pour le subventionnement exceptionnel de projets culturels d'intérêt communautaire ;



SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS ET LES PRATIQUES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ✓ Proposer des expérimentations d'aménagement de l'espace public pour inciter les usagers à pratiquer une activité physique (compétence communale) :
 - Encourager la mobilité et l'activité physique par l'aménagement de l'espace public (design actif) à des endroits stratégiques (lieux à fort passage, proximité d'équipement sportif ou d'établissement scolaire...);
 - Créer des parcours sportifs connectés en utilisant le mobilier urbain ou des espaces naturels (liaison parcours touristiques / parcours vélo en lien avec l'Office de Tourisme).

- ✓ Prendre en compte les effets du réchauffement climatique :
 - Pendant les périodes de forte chaleur, proposer des créneaux piscine « ilots de fraîcheurs » pour les plus fragiles (réservation de créneaux dédiés déclenchée en alerte canicule / pas d'ouverture public au même moment);
 - Veiller à adapter les jours et horaires d'ouverture des équipements aux besoins de la population, dans le respect des problématiques liées à la sobriété énergétique et à la maîtrise budgétaire.

- ✓ Recycler le matériel sportif :
 - Organiser une collecte du matériel sportif pouvant être recyclé (exemple : balles de tennis pour être réutilisées dans la réalisation de sol sportif).



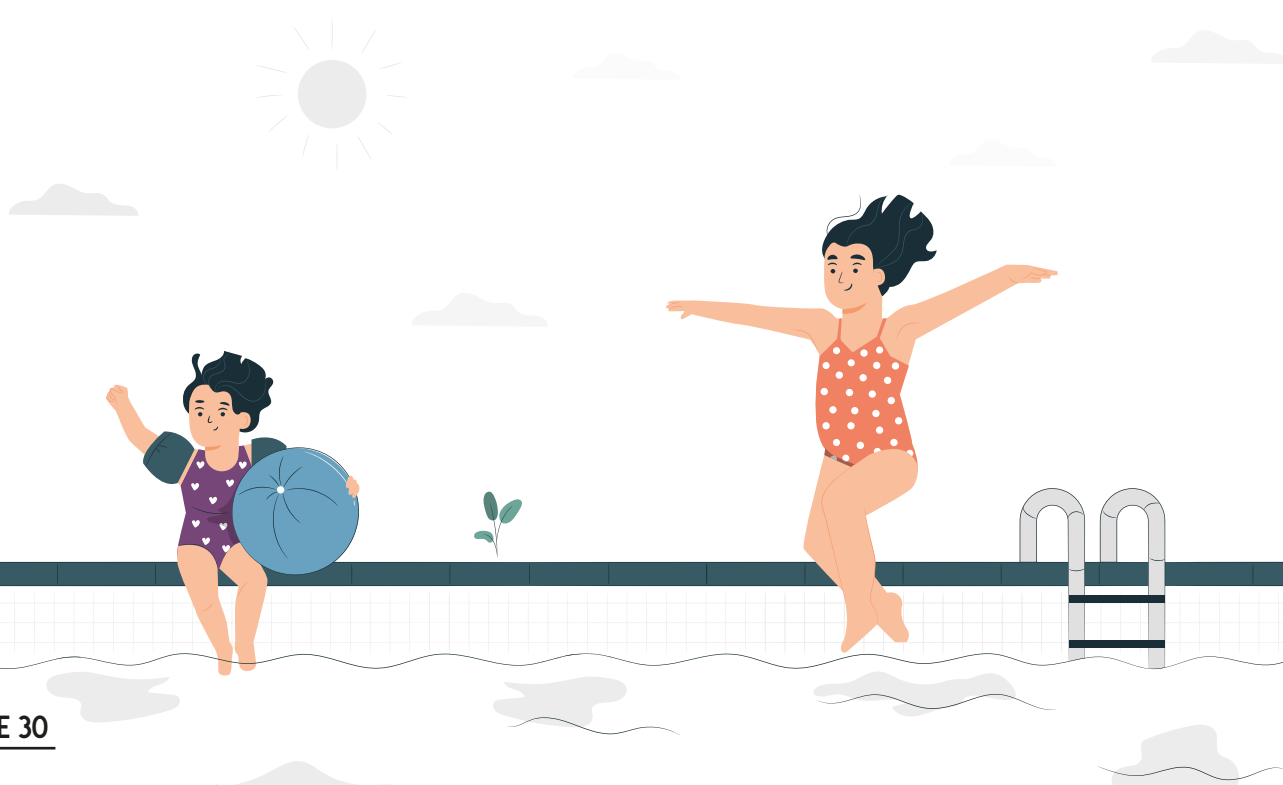
MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- ✔ Organiser ou participer à l'organisation d'un événement sportif TOTEM sur le territoire :
 - Orchestrer un raid, une épreuve de gravel (pratique émergente entre le vélo et le VTT)... ;
 - S'appuyer sur la semaine olympique pour proposer des animations et mettre en avant le territoire labellisé « Terre de Jeux ».

- ✔ Faciliter l'accès au sport en entreprise :
 - Proposer, en fonction des disponibilités, des créneaux dans les équipements pour les équipes de sport en entreprise (expérimentation, à évaluer selon les besoins) ;
 - Organiser ou accompagner l'organisation d'un défi inter-entreprise ;
 - Etudier le développement d'un système d'inscription en ligne pour réserver des activités aquatiques dans le cadre d'un smart territoire (territoire où une diversité de qualités se distinguent : durable, inclusif, résilient, attractif, efficace).

- ✔ Relancer les activités événementielles dans les piscines.

- ✔ Lancer un appel à projets pour permettre d'accueillir des food truck l'été à proximité des piscines de Beaugency et de Beauce la Romaine.



PERMETTRE AUX JEUNES D'ACCÉDER AUX DISPOSITIFS PRIORITAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (" SAVOIR ROULER À VÉLO " ET " SAVOIR NAGER ")

- ✓ Communiquer sur les actions des associations qui proposent des stages permettant l'acquisition « du savoir rouler à vélo » :
 - Proposer pour ces actions un critère de bonification de subvention courante ou de subvention exceptionnelle ;
 - Etudier la faisabilité d'une prise en charge par les Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives titulaires.

- ✓ Poursuivre l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire :
 - Dispositif du « savoir nager » ;
 - Dispositif des classes bleues.

- ✓ Coordonner la mise en oeuvre d'un bassin d'apprentissage mobile dans les communes membres qui le souhaitent.



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE DES SÉNIORS ET DES JEUNES ENFANTS (3/6 ANS)



- ✓ Proposer des activités de natation aux séniors et aux jeunes enfants :
 - Cours d'aquagym séniors ;
 - Jardins d'enfants aquatiques ;
 - Aire de jeux d'eau (splash pad) pour remplacer la pataugeoire extérieure du centre aquatique de Beaugency.

- ✓ Inciter les clubs à proposer des sections séniors et baby :
 - Valorisation des actions par l'attribution de bonus pour l'octroi de subventions.

PROPOSER DES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

- ✓ Faire appel aux personnes disponibles pour accompagner les enfants aux séances de natation scolaire en maternelle.

OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, AU SEIN DE LA CCTVL ET DES COMMUNES ET EN RELATION AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS VOISINES

- ✓ Elaborer un schéma intercommunal d'utilisation des équipements, dressant un état des lieux de l'utilisation, avec une dimension prospective qui prenne notamment en compte la dynamique démographique.
- ✓ Rationaliser et harmoniser l'utilisation des équipements en n'oubliant pas de valoriser les charges.
- ✓ Passer des conventions avec les établissements publics de coopération intercommunale voisins pour mutualiser des équipements.

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF

- ✓ Définir l'intérêt communautaire de certaines associations communales.
- ✓ Mettre en place des critères d'octroi des subventions garantissant une équité de traitement auprès de l'ensemble des associations d'intérêt communautaire tout en tenant compte des accords passés.



SANTÉ



DÉFINIR UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE LA SANTÉ

- ☑ Identifier l'offre de soins médicaux et paramédicaux sur le territoire :
 - Obtenir de l'agence régionale de santé (ARS) un état des lieux régulièrement mis à jour de l'offre de santé et de sa répartition sur le territoire ;
 - Identifier les déplacements de la patientèle pour étudier des solutions facilitant l'accès aux soins (transports dédiés, médecine itinérante...).

- ☑ Développer l'attractivité du territoire pour encourager l'installation de professionnels de santé :
 - Réaliser une plaquette de promotion du territoire pour recruter des médecins ;
 - Proposer des conditions de travail multiples (salarial, libéral) et un cadre de vie attractif ;
 - Aider financièrement à l'installation des professionnels de santé (via les dispositifs existants) et étudier la pertinence d'une aide complémentaire de la CCTVL ;
 - Renforcer l'accompagnement des nouveaux professionnels de santé lors de leur installation sur le territoire (écoles, logement, loisirs...) ;
 - Développer des partenariats avec les facultés de médecine (Tours, Orléans) et les instituts de formation en soins infirmiers d'Orléans, Blois, Châteaudun.

- ☑ Assurer et renforcer le maillage de l'offre de soins :
 - Réaliser des extensions des Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou du centre de santé si cela s'avère nécessaire ;
 - Favoriser la médecine itinérante.

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA SANTÉ

- ✓ Renforcer les échanges avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur les thématiques à enjeux.
- ✓ Accompagner les CPTS dans l'organisation des soins non programmés en lien avec les médecins du territoire et l'Hôpital de proximité Lour Picou à Beaugency.
- ✓ Informer les patients du développement des cabines de télémédecine dans certaines pharmacies.
- ✓ Soutenir la collaboration médecin-infirmière en pratique avancée.

DÉVELOPPER LE SPORT SANTÉ

- ✓ Proposer des activités adaptées au sport santé :
 - Accompagner les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du Loiret et de Loir-et-Cher à la prescription du sport sur ordonnance et à sa mise en œuvre en lien avec les médecins volontaires, le CHRO, les associations et les éducateurs (formation préalable des encadrants) ;
 - Favoriser l'accès aux équipements pour les professions médicales (kiné, sage-femme...), en n'oubliant pas de valoriser les charges.



MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES

- ✓ Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet de territoire des communes membres et de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.
- ✓ Mettre en œuvre un pacte financier et fiscal :
 - Partager la taxe d'aménagement perçue par les communes à hauteur de 0,5 point ;
 - Mettre en œuvre un règlement de fonds de concours ;
 - Recruter et mutualiser un chargé d'ingénierie de projets et de financements.
- ✓ Concevoir des protocoles de coopération avec les EPCI limitrophes.
- ✓ Elaborer un schéma de mutualisation.
- ✓ Construire un projet d'administration.



**BACCON · BAULE · BEAUCE LA ROMAINE (LA COLOMBE, MEMBROLLES,
OUZOUER-LE-MARCHÉ, PRÉNOUVÉLON, SEMERVILLE, TRIPLEVILLE, VERDES) ·
BEAUGENCY · BINAS · CHAINGY · CHARSONVILLE ·
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ · COULMIERS · CRAVANT · DRY ·
EPIEDS-EN-BEAUCE · HUISSEAU-SUR-MAUVES · LAILLY-EN-VAL ·
LE BARDON · MAREAU-AUX-PRÉS · MESSAS · MEUNG-SUR-LOIRE ·
MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY · ROZIÈRES-EN-BEAUCE · SAINT-AY ·
SAINT-LAURENT-DES-BOIS · TAVERS · VILLERMAIN · VILLORCEAU**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire
02 38 45 11 11

accueil@ccterresduvalde Loire.fr
www.ccterresduvalde Loire.fr

